



## CHARTE

### ***Pratique du tennis au centre sportif « des 3 Mousquetaires » pour les Guyancourtois (Hors cadre associatif)***

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Identifiant (prénom.nom) : | N° Tél :   |
| Adresse mail :             | N° Badge : |
| Mot de passe provisoire :  |            |

#### **I. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Les courts de tennis des 3 Mousquetaires sont accessibles à tous les Guyancourtois selon un planning établi par le service des sports de la Ville en fonction de trois périodes déterminées :
  - Hiver : de Novembre à mi-Mars
  - Automne/Printemps : Septembre/Octobre et de mi-Mars à Juin
  - Vacances scolaires : Petites et grandes vacances
- Et à l'exception des 5 jours fériés suivants :
  - 1<sup>er</sup> Mai, 8 Mai, 11 Novembre, 25 Décembre, 1<sup>er</sup> Janvier
- L'accès à ce service se fera selon les modalités ci-dessous
- Règlement : Chaque utilisateur devra se conformer au règlement intérieur de l'équipement (disponible sur le site web)
- La Ville se réserve le droit de réquisitionner les courts selon ses besoins (manifestations, travaux, entretien...)

#### **II. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

- Etre Guyancourtois
- Agé de 18 ans et plus
- Déposer un dossier d'inscription au service des sports aux horaires d'ouverture de l'hôtel de Ville (à l'exception du samedi matin)  
Pièces à fournir :
  - Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) de moins de 3 mois
  - Présentation d'une pièce d'identité
- Le service des sports délivrera alors un badge d'accès électronique numéroté ainsi qu'un identifiant (prenom.nom et un mot de passe provisoire) pour l'accès aux démarches par internet (réservation, crédit badge...)

#### **Attention :**

➡ **vous devez impérativement modifier le mot de passe vous a été attribué.**

Aucune autre modification de ne doit être apportée sur votre compte (adresse, téléphone...)  
sans quoi vous ne pourrez plus vous connecter ni réserver.

#### **III. MODALITÉS DE RESERVATION ET D'ACCESSIBILITE**

##### **❖ CONNEXION**

Vous devez vous connecter sur le portail de la Ville lien ci-dessous :

- ⇒ **1 Mes espaces**
- ⇒ **2 Mon espace tennis**
- ⇒ **3 Page réservation**
- ⇒ **4 Cliquer sur le bouton**

Réservation

## ❖ PAIEMENT ET RESERVATION

- **Les tarifs sont actualisés tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet**
- Achat d'unité(s) horaire(s) d'accès (Tarifs dégressifs) : 1 heure de pratique sur un court de tennis (intérieur ou extérieur) correspond à 1 unité d'utilisation
  - 1 unité : 17.00 €
  - 5 unités : 80.00 €
  - 10 unités : 145.00 € } tarifs applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022
- Paiement : Par carte bancaire via internet
- Réservation d'un créneau sur les plages horaires programmées à cet effet. Ce badge ne donne pas accès aux créneaux dédiés au Club de Tennis de Guyancourt (TCG).
  - Via internet

Le nombre de réservation est limité à : (réservation maximum 15 jours à l'avance)

- Une réservation par utilisateur pour un court par semaine du lundi au vendredi
- Une réservation par utilisateur du samedi au dimanche

### **Attention :**

➡ **Tout créneau réservé et non annulé entrainera le décompte d'une unité.**

**Aucun remboursement ne pourra se faire.**

- Accessibilité :
  - En fonction des périodes de l'année, un court intérieur et/ou extérieur pourra être réservé. Information sur le site internet de la Ville.
  - L'accès au site des 3 Mousquetaires et au court de tennis couvert réservé se fera à l'aide du badge attribué. Des lors qu'il y a eu une première réservation il est possible d'en effectuer de nouvelles sur place via une borne électronique.  
L'accès ne pourra se faire que 15 minutes avant l'heure de début de la réservation et pas plus de 15 minutes au-delà de celle-ci.
  - Le détenteur du badge, et donc réservataire, est le responsable légal de toute détérioration ou nuisance survenue pendant l'heure de pratique.

## **IV. ENGAGEMENT**

- **Je soussigné(e) .....**
- Résidant .....78280 GUYANCOURT**

**Déclare :**

- **Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, datant de moins d'un an.**
- **Avoir informé mon/mes partenaires qu'ils doivent également être en possession de ce certificat.**
- **Etre muni de chaussures de tennis pour accéder aux courts (à l'exception de chaussures à semelles noires)**
- **Avoir été informé que le badge électronique fourni par le service des sports est nominatif et ne doit en aucun cas être cédé à un tiers.**
- **M'engager à respecter l'ensemble des articles mentionnés dans cette charte.**
- **Etre informé qu'en cas de non respect de cette charte et du règlement intérieur de l'équipement, la ville se réserve le droit de me bloquer l'accès au site des 3 Mousquetaires.**

Fait à Guyancourt,  
Le

**Signature**